

Message d'origine-----

De : "CAPPANNELLI Rémi (Chargé de mission) - DDTM 30/SATGR/METGAG"

[\[mailto:remi.cappannelli@gard.gouv.fr\]](mailto:remi.cappannelli@gard.gouv.fr)

Envoyé : mardi 16 octobre 2018 12:10

À : Riberi Dominique; Savary Maurice; Guyomard Loïc Cc : NAUDY Michel (Chef du service) - DDTM 30/SATGR/CSS; DESCLIDES Damien (Chargé de conseil et de portage des politiques publiques de l'Etat) - DDTM 30/SATGR/ADGR  
Objet : Examen conjoint DP Galoubet

Bonjour Mme RIBERI,

Par la présente je vous informe que j'ai le regret de ne pas pouvoir être présent cet après midi à l'examen conjoint.

M.DESCLIDES, en copie du présent mail, est notre référent au SATGR en matière de biodiversité et d'environnement, et suit les projets écoquartiers. Il assistera à la réunion pour s'exprimer sur ces domaines uniquement.

Toute question relative à la planification ou l'urbanisme devra m'être transmise, M.DESCLIDES ne pourra pas y répondre.

S'agissant du projet je n'ai qu'une seule remarque à exprimer, ci-après, que je vous demande de bien vouloir intégrer dans le procès verbal qui sera issu de l'examen conjoint:

Il est nécessaire d'apporter une clarification sur le taux de logements sociaux envisagés:

-Page 7 du rapport de présentation il est indiqué que vous envisagez "un programme de 45/55 logements tous sociaux dont une part en location estimée à 70/80%, ..., ce qui est largement supérieur au secteur de mixité sociale de 30% institué sur le secteur dans le PLU".

Ce paragraphe vient contredire les pièces de la DP à plusieurs endroits:

-Page 42 du même rapport vous indiquez "au moins 30% de logements sociaux".

-OAP page 6

-Règlement page 52

Il est nécessaire d'apporter une clarification sur la volonté communale en matière de logements sociaux.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait qu'il émane des dernières réunions Scot/PLH la volonté de fixer un minimum de 40% de LLS dans les constructions neuves pour les communes ayant moins de 15% de LLS au total. Selon notre référentiel, la commune est à 8% environ de LLS sur son parc de résidences principales. Il serait souhaitable, dans ces conditions et afin d'anticiper les orientations futures de ces documents supra-communaux, de monter le taux de LLS prévu dans l'écoquartier à 40% minimum. Ceci viendra par ailleurs abonder dans le sens de l'explication fournie en page 7 du rapport de présentation.

Cordialement,

Rémi CAPPANNELLI

Chargé de mission enjeux territoriaux et Grand Avignon gardois DDTM 30 / Service Aménagement Territorial  
Gard Rhodanien 42, bd De Lattre De Tassigny - BP190

30400 Villeneuve-Lez-Avignon

Tel: 04.90.15.11.67 / 06.89.33.12.52

Envoi de fichiers volumineux (> 5 Mo et < 1 Go) :

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>